



## RÈGLEMENT OFFICIEL

LA TOUR GENÈVE TRIATHLON 2019

### Article 1 – Organisation

La 30ème édition du La Tour Genève Triathlon sera organisée les 13 et 14 juillet 2019 par l'Association du Triathlon International de Genève (Vy-Marguerite 1 – CH- 1291 Commugny, Suisse), en partenariat avec OC Sport.

### Article 2 – Courses au programme

Différentes courses sont au programme de l'événement :

Samedi 13 juillet 2019 :

- Standard : 1.5km de natation, 40km de cyclisme et 10km de course à pied (ouvert aux triathlètes licenciés et non-licenciés ayant 18 ans révolus le jour de la course)
- Découverte : 250m de natation, 8.5km de cyclisme et 2.5km de course à pied (ouvert aux triathlètes licenciés et non-licenciés ayant 14 ans révolus le jour de la course)
- Short : 500m de natation, 17km de cyclisme et 5km de course à pied (ouvert aux triathlètes licenciés et non-licenciés ayant 16 ans révolus le jour de la course)

## Dimanche 14 juillet 2019 :

- Half-Distance : 1.9km de natation, 90km de cyclisme et 21.1km de course à pied (ouvert aux triathlètes licenciés et non-licenciés ayant 18 ans révolus le jour de la course)
- Kidsathlon (aquathlon) : 50m de natation et 500m de course à pied (ouvert aux triathlètes licenciés et non-licenciés ayant entre 6 et 9 ans révolus le jour de la course)
- Course Ecoliers 10 – 11 ans (aquathlon) : 100m de natation et 1km de course à pied (ouvert aux triathlètes licenciés et non-licenciés ayant entre 10 et 11 ans révolus le jour de la course)
- Course Ecoliers 12 – 13 ans (aquathlon) : 200m de natation et 1.5km de course à pied (ouvert aux triathlètes licenciés et non-licenciés ayant entre 12 et 13 ans révolus le jour de la course)

## Relais à 2 ou à 3 participants

Sur tous les formats de course hormis les formats Juniors et Kidsathlon, il est donné la possibilité aux participants d'effectuer la course à 2 ou 3 participants. Chaque participant devra transmettre dans les zones de transition le transpondeur qui collectera le temps de chaque participant selon sa discipline. Pour rentrer dans les zones de transition, chaque participant devra se présenter à un arbitre officiel afin d'officialiser sa rentrée dans la zone de transition. En effet, l'arbitre vérifiera que le participant possède bien son dossard et son numéro de dossard apparents et que ce dernier est en conformité dans l'utilisation de son matériel de course.

## Article 3 – Parcours

Les tracés des différentes courses du La Tour Genève Triathlon sont mesurés selon les normes en vigueur.

Les départs des courses auront tous lieu aux Bains des Pâquis sur le quai du Mont-Blanc. Les arrivées des courses auront lieu sur le Quai du Mont-Blanc.

Les tracés des différentes épreuves sont consultables sur :

<https://www.latourgenevetriathlon.ch/>

L'organisation se réserve le droit de modifier les horaires et/ou les parcours jusqu'à la veille de l'événement.

## Article 4 – Inscriptions

- Le Kidsathlon est ouverte aux triathlètes licenciés et non licenciés, nés entre le 1 janvier 2010 et le 31 décembre 2013.
- La course écoliers 10-11ans est ouverte aux triathlètes licenciés et non licenciés, nés entre le 1 janvier 2008 et le 31 décembre 2009.
- La course écoliers 12-13ans est ouverte aux triathlètes licenciés et non licenciés, nés entre le 1 janvier 2006 et le 31 décembre 2007.
- Le Découverte est ouvert aux triathlètes licenciés et non licenciés, nés avant le 31 décembre 2005.
- Le Short est ouvert aux triathlètes licenciés et non licenciés, nés avant le 31 décembre 2003.
- Le Standard est ouvert aux triathlètes licenciés et non licenciés, nés avant le 31 décembre 2001.
- Le Half-distance est ouvert aux triathlètes licenciés et non licenciés, nés avant le 31 décembre 2001.

Toute personne s'engageant sur une des courses du La Tour Genève Triathlon devra participer en étant bien entraînée et en bonne santé. Il est

ainsi fortement recommandé à chaque participant de faire un bilan médical et de demander l'avis d'un médecin avant de prendre un départ.

Les participants sont inscrits selon l'ordre de réception des paiements. Cependant un nombre maximum de coureurs par course peut être fixé par l'organisation. Une fois ce maximum atteint, les inscriptions ne seront plus prises en considération.

Les inscriptions s'effectuent par internet sur le site :

<https://www.latourgenevetriathlon.ch/>

## Article 5 – Règlement par discipline

- Natation : tous les styles de nages sont autorisés. Le port du bonnet de bain fourni par l'organisation officielle est obligatoire.

Le port de la combinaison de natation est obligatoire lorsque la température de l'eau est à 15.9°C ou moins et son port est interdit si l'eau est à plus de 24°C.

- Cyclisme : tous les types de vélos sont autorisés y compris les vélos contre-la-montre. Les vélos du type fixies (sans freins) et E-bike sont interdits. Le port du casque est obligatoire pendant tout le temps où l'athlète est en possession de son vélo y compris dans la zone de transition.

L'athlète doit obligatoirement, hormis les transitions, être sur son vélo.

Le drafting est formellement interdit.

*Définition du drafting : le drafting, officiellement appelé "aspiration-abri", consiste pour un cycliste à rouler suffisamment près derrière un autre cycliste, un groupe de cyclistes, voire un véhicule, de manière à bénéficier du phénomène aérodynamique d'aspiration.*

## **Article 6 – Classement**

Votre temps officiel de course sera le temps entre le départ de votre course et votre passage sur la ligne d'arrivée. Le classement sera établi à l'aide de ces temps.

Un classement par catégorie d'âge sera également établi. Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course.

## **Podiums et Récompenses**

Une liste des 50 premiers 'finishers' au classement scratch sera consultable dès la fin du parcours par les participants sur le tableau des résultats officiels sur le Village Triathlon.

Se verront décerner un prix tous les concurrents accédant aux 3 premières places du classement scratch de chaque course. Ils auront accès à la remise officielle des prix et à la montée au podium qui aura lieu peu de temps après leur course.

Les 3 premiers de chaque catégorie pourront également retirer un prix au point information situé sur le Village Triathlon.

Tous les prix non distribués, ne seront pas envoyés par la poste et pourront être gardé par l'organisation.

Par la suite, tous les résultats de tous les coureurs seront consultables sur le site internet officiel de l'organisateur : <https://www.latourgenevetriathlon.ch/>

## Article 7 – Catégories

6 à 9 ans	Kidsathlon M6-9/F6-9
10 à 11 ans	Ecoliers M10-11/F10-11
12 à 13 ans	Ecoliers M12-13/F12-13
14 à 17 ans	Catégorie d'âge M14-17/F14-17
18 à 34 ans	Catégorie d'âge M18-34/F18-34
35 à 44 ans	Catégorie d'âge M35-44/F35-44
45 à 54 ans	Catégorie d'âge M45-54/F45-54
55 à 64 ans	Catégorie d'âge M55-64/F55-64
65 ans et plus	Catégorie d'âge M65+/F65+

L'appartenance aux catégories d'âge est déterminée par l'âge de l'athlète au 31 décembre de l'année de la compétition. Par exemple l'athlète né en 2001 appartient à la catégorie d'âge 18 à 34 ans car il aura 18 ans en 2019.

## Article 8 – Engagement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. En cas de non-participation, aucun remboursement et aucun transfert ne seront effectués.

Si vous avez souscrit à l'assurance, vous pouvez directement contacter l'entreprise Circle Ticketing afin d'être remboursé.

## Article 9 – Dopage

En matière de dopage, le règlement de Swiss Olympic s'applique à l'événement. Des contrôles pourront être effectués. Les participants peuvent consulter les informations concernant le dopage sur le site internet : [www.antidoping.ch](http://www.antidoping.ch)

## Article 10 - Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectuera :

- Vendredi 12 juillet 2019 de 16h à 19h au Village du La Tour Genève Triathlon
- Samedi 13 juillet 2019 de 6h30 à 18h30 au Village La Tour Genève Triathlon
- Dimanche 14 juillet 2019 de 5h30 à 9h00 au Village La Tour Genève Triathlon

La remise du dossard se fera uniquement sur présentation d'une pièce d'identité et du bon de retrait fourni par l'organisation. Ce bon de retrait sera expédié, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019, exclusivement par courriel, à l'adresse électronique mentionnée par le coureur lors de son engagement.

Pour les relais, un seul des membres de l'équipe pourra retirer l'enveloppe contenant le bracelet chronométrage, le bonnet et les dossards.

Aucun dossard ne sera envoyé par voie postale.

## Article 11 - Temps de course

Les temps limite selon les courses s'articulent ainsi :

- Format Découverte : 1h30

**45 minutes** après le départ de la course (départ natation), les participants ne pourront plus s'engager sur la boucle du parcours Vélo. Les participants qui ne seront pas sur le parcours Vélo à ce moment auront la possibilité d'effectuer le parcours Course à Pied sans terminer le parcours Vélo.

Tout participant n'ayant pas effectué le parcours dans son intégralité sera déclassé au classement final.

- Format Short : 2h15

**1 heure et 15 minutes** après le départ de la course (départ natation), les participants ne pourront plus s'engager sur une nouvelle boucle du parcours Vélo. Les participants qui ne seront pas dans leur dernier tour de Vélo à ce moment auront la possibilité d'effectuer le parcours Course à Pied sans terminer le parcours Vélo.

Tout participant n'ayant pas effectué le parcours dans son intégralité sera déclassé au classement final.

- Format Standard : 4h30

**2 heures et 45 minutes** après le départ de la course (départ natation), les participants ne pourront plus s'engager sur une nouvelle boucle du parcours Vélo. Les participants qui ne seront pas dans leur dernier tour de Vélo à ce moment auront la possibilité d'effectuer le parcours Course à Pied sans terminer le parcours Vélo.

Tout participant n'ayant pas effectué le parcours dans son intégralité sera déclassé au classement final.

- Format Half-distance : 8h00

**3 heures et 45 minutes** après le départ de la course (départ natation), les participants ne pourront plus s'engager sur une nouvelle boucle du parcours Vélo. Les participants qui ne seront pas dans leur dernier tour de Vélo à ce moment auront la possibilité d'effectuer le parcours Course à Pied sans terminer le parcours Vélo.

Tout participant n'ayant pas effectué le parcours dans son intégralité sera déclassé au classement final.

- Kidsathlon : 15 minutes
- Écoliers 10-11ans et 12-13 ans : 25 minutes



## Article 12 – Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par un chronométreur utilisant un système de chronométrage électronique. Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique (sous forme de bracelet) qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et qui servira de contrôle de régularité de course à divers points du parcours. Un concurrent n'empruntant pas l'ensemble du tracé de l'épreuve ne pourra être classé à l'arrivée.

## Article 13- Port du dossard & transpondeur

L'athlète doit récupérer son dossard avant la course et le disposer de façon voyante et distincte des arbitres de course tout au long de la compétition. Le port du dossard est obligatoire pendant le cyclisme et la course à pied sous peine de disqualification. Le numéro du participant doit être inscrit sur le bras lors de l'épreuve natation. Lors de l'épreuve vélo, le dossard doit être disposé dans le dos, doublé du support autocollant sur la tige de scelle. Le dossard doit être visible sur le ventre du coureur pour le parcours course à pied.

Un transpondeur (puce à fixer à la cheville) vous sera fourni lors du retrait des dossards. Celui-ci est impératif durant toute la période de la compétition sous peine de disqualification et/ou de ne pas pouvoir comptabiliser son temps de façon officielle.

**ATTENTION – En cas de perte du transpondeur par le participant, celui-ci sera facturé 50 CHF**

## Article 14 - Assurances

*Individuelle accident* : l'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

Domage matériel : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des

participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

## **Article 15 - Respect de l'environnement**

Les participants sont tenus d'avoir une attitude respectueuse de l'environnement avant, pendant et après la course et d'utiliser les espaces prévus pour le tri des déchets.

## **Article 16 - Droit à l'image**

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément le La Tour Genève Triathlon (ou ses ayants droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## **Article 17 – Protection des données**

Conformément à la loi fédérale sur la protection des données du 19 juin 1992, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

## **Article 18 - Circulation sur le parcours**

Les engins motorisés, les poussettes et animaux de compagnies, sont formellement interdits sur le parcours, hormis ceux de l'organisation.

## **Article 19 – Abandon**

Tout concurrent souhaitant abandonner devra s'adresser directement à un membre de l'organisation sur le parcours afin d'y remettre son dossard ainsi que sa puce de chronométrage.

## **Article 20 – Annulation de l'événement**

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure (y compris conditions météorologiques difficiles) ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue.

## **Article 21 - Communications de la part de l'organisateur**

Le participant autorise l'organisateur à lui envoyer des newsletters et communications diverses en rapport avec d'autres événements sportifs organisés par l'organisateur.

***La participation au La Tour Genève Triathlon implique l'acceptation expresse par chaque concurrent dudit règlement.***